



Changement de date - réforme

Par Michaouette

Bonjour,

Question pour ma mère.

Elle avait reçu un courrier en 2009 lui indiquant qu'elle pouvait obtenir sa retraite à partir du 1er janvier 2013. Depuis, elle s'est renseignée et on lui a dit que cela avait été repoussé à octobre 2013. Il lui manque 3 trimestres travaillés. Mais le courrier lui indiquant un départ à la retraite à une certaine date peut-il être remis en cause ?

Merci beaucoup pour votre réponse

Michael

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement